



Dernières actualités académiques avant des congés mérités !



Les congés, enfin !

Pléinn (22)

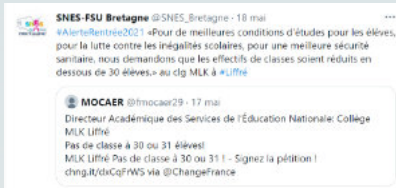
L'actualité académique en images



Samedi 12 juin • Marches pour nos libertés et contre les idées d'extrême-droite organisées partout en Bretagne : ex. à Lannion (g.) ou Rennes (d.) où de nombreuses personnes et des militant-es SNES et FSU ont dit leur refus de l'intolérance.

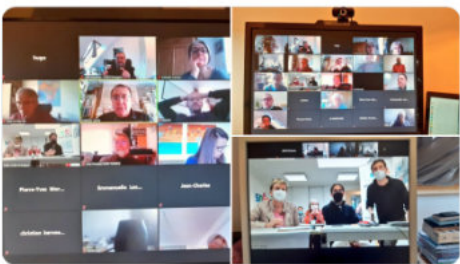


3 juin 2021 • Mobilisation contre la précarité des AESH partout en Bretagne avec des cortèges journaux à Rennes, Brest (Photo), Lorient, St-Brieuc...



17 mai • Mobilisation au collège Martin Luther King de Liffré pour dénoncer le projet de rentrée avec des classes à plus de 30 élèves : les collègues exigent des réductions d'effectifs.

SNES-FSU Bretagne @SNES_Bretagne · 27 avr.
Le congrès académique du SNES Bretagne est lancé pour une journée de débats sur les enjeux et les orientations du syndicat ! @Leiritizm le souligne: les orientations du @SNESFSU sont celles de ses adhérent-es !



Du 17 au 21 mai 2021, le SNES-FSU a tenu son congrès national, en distanciel du fait de la situation sanitaire. Une délégation de 15 adhérent-es y participait, désignée lors du congrès académique qui s'est déroulé le 27 avril. Les textes adoptés lors de ce congrès sont à retrouver sur le site du congrès du SNES-FSU.
<https://congres2021.blog.snes.edu/>

EDITO Avec la persistance de la crise sanitaire, l'impréparation du Ministère a transformé cette année scolaire en un véritable parcours du combattant pour nos professions. La répétition des rentrées sous Covid, les semaines de travail à distance, l'enseignement hybride et la succession de réorganisations dans les lycées (et quelques collèges dans l'académie), la nécessité de travailler masqué face à des élèves masqués ont rendu le travail plus difficile. **Ces difficultés ont été aggravées par la gestion de JM Blanquer** : succession de protocoles et d'injonctions, sans moyen humain ni matériel supplémentaire, sans aménagement des programmes, sans la prise en charge de la vaccination des personnels. Le dernier épisode concerne les examens avec le maintien du DNB dans le format habituel et une organisation des épreuves du Bac insatisfaisante.

Malgré le contexte, les militant-es du SNES ont répondu présent toute l'année : accompagnement et conseils aux collègues, présence dans les instances (CT et CHSCT) pour porter la réalité de nos métiers et les besoins des personnels (notamment les DGH insuffisantes pour la rentrée prochaine), stages de formation syndicale en visio...

Après cette année éprouvante, la profession aspire à un repos salutaire et mérité. Le débat et l'action reprendront dès la rentrée dans les établissements. Pour exiger un collectif budgétaire et des recrutements supplémentaires, réviser des programmes inadaptes, revaloriser nos professions, et exiger l'abandon des réformes Blanquer et de la Fonction publique qui attaquent nos statuts de manière insidieuse. Les chantiers sont nombreux mais le SNES-FSU sera à vos côtés. Vous pourrez compter sur son expérience et l'engagement de ses militant-es et adhérent-es. **Face à l'urgence sociale, démocratique et environnementale, le syndicat constitue un point d'appui essentiel pour permettre l'expression de la force du collectif.** En défendant les personnels, il œuvre pour l'émancipation des jeunes et le développement du Service Public d'Éducation.

La section académique continue à assurer des permanences jusqu'au 13 juillet. Nous vous donnons rendez-vous à compter du 23 août. Les collègues stagiaires, TZR et non-titulaires pourront compter sur une permanence. **Très bonnes vacances reposantes !**



Frédérique LaLys
Enseignante d'Histoire-Géographie au collège Lurçat, Lanester
Co-secrétaire générale du SNES Bretagne
Élu(e) au CTA et à la CAPA des certifié-es



Matthieu Mahéo
Professeur de Lettres modernes au lycée A. Conti, Bruz
Co-secrétaire général du SNES Bretagne
Élu CTA, CHSCTA et à la CAPA des certifié-es

LE SNES NE PEUT FONCTIONNER QUE GRÂCE AUX COTISATIONS DE SES ADHÉRENT-ES !

Pour couvrir les frais : locaux, téléphone, internet, papier, photocopies, impressions, affranchissement, déplacements des militants et des intervenants de nos stages, location du matériel des mobilisations... Pour ne pas rester isolé-e, rester informé-e, être formé-e afin de garder la main sur le métier, agir ensemble afin de défendre nos métiers et améliorer nos conditions de travail Soutenez le SNES en (re)prenant une adhésion. Cotisation proportionnelle aux revenus. 66% remboursés par les impôts.

r.snes.edu/adhesion

DANS LES INSTANCES SYNDICALES DU SNES ET DE LA FSU APERÇU DU CFR DU 3 JUIN À SAINT-BRIEUC



Le secrétariat académique a participé au **Conseil Fédéral Régional de la FSU Bretagne le 3 juin à Saint-Brieuc** pour échanger et déterminer une ligne syndicale commune à tous les syndicats de la FSU en Bretagne (éducation, jeunesse et sport, justice, aide sociale, environnement...). Les problèmes posés aux personnels de Jeunesse et Sport qui sont « transférés » à l'Éducation nationale ont permis de rappeler l'importance de l'action syndicale pour lutter contre le poids des hiérarchies. Mais le SNES académique a souligné l'intérêt d'un travail entre EPA (le syndicat Jeunesse et Sports de la FSU) et les syndicats de l'Éducation Nationale de la FSU pour affiner notre projet de culture commune pour les jeunes, les uns y entrant par des savoirs pratiques, les autres par les disciplines scolaires.

JM, FL

CARRIÈRES : L'OPACITÉ POUR TOUTE RÈGLE ?

Après les projets de mouvement en 2020, ce sont les opérations de promotions qui sont désormais retirées du regard des élu-es du personnel depuis le 1^{er} janvier. Cette année, pas de CAPA hors classe, classe exceptionnelle ou liste d'aptitude. Pas de barres non plus, que le rectorat se refuse à communiquer... la nouvelle « transparence », on l'aura compris !

La CAPA d'avancement d'échelon 2021 s'est néanmoins tenue, de même que la CCP d'avancement des non-titulaires : consultez nos bilans et lisez nos déclarations préalables en ligne.

Martin Georges-Saint-Marc, Joël Mariteau

CERTIFIÉ-ES : COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 25/06

Les élu-es SNES-FSU ont rappelé la nécessité d'un regard paritaire sur les opérations de carrière pour lever tout soupçon d'arbitraire. C'était la première fois que la CAPA était saisie d'un refus de temps partiel, les Commissaires Paritaires du SNES-FSU sont intervenus pour éclairer la demande du collègue et demander une révision de l'avis. Les élu-es sont également intervenus sur les différentes situations afin de faire préciser les règles de départage quant à l'avancement accéléré. Au final, les élu-es du SNES-FSU se sont abstenus lors du vote du projet du rectorat car plusieurs situations n'avaient pas évolué favorablement, ainsi que SUD. Le SNALC et la CGT ont voté pour, comme les représentants de l'administration. FO n'a pas pris part au vote et le représentant du SGEN-CFDT n'était plus présent au moment du vote.

Retrouvez la déclaration préalable et un compte-rendu détaillé sur notre site :

r.snes.edu/CapaCert

CPE : COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 12/06

Les élu-es CPE du SNES-FSU étaient une de plus fois les seuls représentants des personnels lors de cette CAPA convoquée pour traiter des congés formation et des postes adaptés. Aucun collègue n'avait saisi cette instance pour contester ses évaluations de rendez-vous de carrière cette année, contrairement aux collègues certifié-es.

Lire la suite sur notre site : r.snes.edu/CapaCPE

PSYEN : COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 16/06

Cette CAPA a été l'occasion pour la FSU de faire entendre la voix des collègues Psy-EN et de défendre la profession. La déclaration préalable FSU a été lue en séance.

Lire la suite sur notre site : r.snes.edu/CapaPsyEN

NON-TITULAIRES : COMPTE-RENDU DE LA CCP DE JUIN

La Commission Consultative Paritaire des enseignant-es, CPE et PsyEN contractuel-les a été consultée sur l'avancement indiciaire des MAGÉ, l'octroi des congés de formation et le renouvellement des collègues signalés en difficulté. Les élu-es de la FSU sont intervenus pour défendre les collègues et rappeler nos revendications. Tou-te-s les collègues nous ayant contactés ont été tenus informé-es sur leur situation.

Compte-rendu et déclaration préalable : r.snes.edu/Ccp2021

RENTRÉE 2021 ENCORE SOUS SURVEILLANCE SANITAIRE ?

Après deux années scolaires marquées par la crise sanitaire, l'envie est grande de tourner la page et de retrouver des conditions d'enseignement « normales » à la rentrée. Pourtant, la vigilance devra rester de mise.

Plus de 12 protocoles sanitaires et 32 versions de la FAQ se sont succédées au cours de cette année parce que le gouvernement et le ministère n'avaient pas pris la mesure de la pandémie et ont refusé de suivre les recommandations du conseil scientifique.

La vaccination semble permettre de reprendre peu à peu une vie normale et le président de la République met en scène avec soin les différentes étapes de la « réouverture ». Mais, en l'absence d'une immunité collective acquise, la menace d'une résurgence de l'épidémie est réelle. A ce stade, on peut craindre que les nouvelles formes du virus, en particulier le « variant Delta » plus contagieux, conduisent à une nouvelle vague à l'automne.

Dans ce contexte, les tergiversations sur la vaccination des enseignants sont scandaleuses. Le ministère a communiqué sur cette « vaccination prioritaire » qui n'a concerné en réalité que les plus de 55 ans pendant 2 jours... et seulement pour la première dose. Plusieurs collègues concernés se sont trouvés livrés à eux-mêmes pour la 2nde dose. Alors que le ministère de la Fonction publique affichait une priorité accordée à la vaccination, le Rectorat demandait aux enseignants dont les créneaux tombaient au moment des examens de les annuler et d'en trouver d'autres, considérant que cela ne présentait pas de difficulté. Le SNES a dénoncé ces erreurs lors des réunions du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Académique, et le Rectorat s'est engagé à revenir vers l'ARS pour trouver des solutions.

Matthieu Mahéo

MOUVEMENT INTRA 2021 : LE SNES-FSU TOUJOURS LÀ !



Intra 2021

+ d'infos sur notre site:

r.snes.edu/bilanintra2021

La suppression des instances paritaires n'a pas entamé la confiance des personnels dans le travail syndical du SNES ! Cette année encore, notre permanence académique a été fortement sollicitée, par mail et téléphone, épaulée lors des périodes les plus intenses par nos militant-es des sections départementales.

Nouveauté 2021, le SNES Bretagne a proposé deux stages pour le mouvement intra, réunissant ainsi en visio plus de 120 collègues de toute la France. Tout au long des étapes du mouvement, les militant-es du SNES-FSU ont ainsi accompagné au mieux les collègues dans leur dialogue avec l'administration.

MOINS DE POSTES, MOINS DE DEMANDEURS = MOINS DE MUTATIONS, MOINS DE COMMISSIONS PARITAIRES = MOINS DE TRANSPARENCE !

Le 15 juin, le Rectorat a diffusé les résultats de mutations, sans évolution notable par rapport à l'an passé : aucune donnée numérique, pas même de rang de vœu d'affectation. Le SNES a obtenu de l'administration un bilan global chiffré, dont le niveau d'information reste hélas insuffisant pour vérifier si les règles d'affectations ont toutes été respectées.

Avec moins d'entrant-es, une certaine de mesures de cartes scolaires et un volume de postes vacants en baisse, le nombre de demandeurs de mutation est tombé à 2759 candidat-es (-114 en un an), dont 32 % ont obtenu une mutation (-2 points). Les disparités disciplinaires restent fortes : on mesure ainsi pleinement les effets de la réforme du lycée en mathématiques (57 agents mutés, moitié moins que l'an passé !).

Le SNES-FSU accompagne depuis la mi-juin plusieurs dizaines de collègues dans une démarche de recours suite aux résultats de mutations.

Martin Georges-Saint-Marc



« L'Homme de l'avenir vaudra ce que vaudront ses loisirs. »

Jean Cochenno



« L'action est musique. »

Charlie Chaplin



STAGES SYNDICAUX DU SNES BRETAGNE - SAISON 2021-2022 : RETOUR À LA NORMALE ?

Les quatre stages de l'Observatoire prévus cette année se sont tenus en visioconférence : un format inédit mais incontournable pour maintenir la formation syndicale cette année en dépit du contexte sanitaire. En prise avec les préoccupations des collègues, de l'inclusion aux neurosciences en passant par un bilan de la continuité pédagogique et une réflexion sur les enjeux actuels de l'orientation, ils ont rassemblé de 45 à 80 participants. Les comptes rendus des deux premiers stages sont d'ores et déjà en ligne, vous pourrez les retrouver sur l'espace adhérent-e sur notre site. r.snes.edu/CRStages



Le programme de la prochaine année scolaire est actuellement en cours d'élaboration, parmi les thématiques retenues nous aborderons la question de la **formation des enseignants à la laïcité, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les enjeux de l'enseignement de l'oral et la scolarisation des élèves allophones**. Nous espérons pouvoir tenir tous nos stages en présentiel pour retrouver la richesse et la convivialité de nos échanges.

Frédérique Lalys

CONTRACTUELS ALTERNANTS : L'INACCEPTABLE ENTRÉE DANS NOS MÉTIERS PAR LA PRÉCARITÉ...

La mise en place de la réforme de la formation initiale et des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) va considérablement aggraver les conditions de formation et d'entrée dans le métier des étudiant-es, futurs enseignant-es ou CPE.

Si les stagiaires mi-temps seront encore majoritaires à la rentrée 2021, nos établissements vont accueillir des contractuel-es alternant-es, nouvelle catégorie d'enseignant ou de CPE créée par la réforme de la formation des maîtres. Cette réforme déplace le concours en fin de 2^e année de master MEEF et incite les étudiant-es qui y sont inscrits à prendre des classes en responsabilité sur un tiers de service. Ainsi ces derniers, encore non lauréats des concours, non protégés par le statut de fonctionnaire, se verront confier des classes en pleine responsabilité avec un **contrat de 6 heures pour 660 euros nets**. Ils devront parallèlement réaliser un mémoire de recherche, valider les UE de leur master et préparer le concours : des objectifs difficiles à cumuler de front. **Le rectorat parviendra-t-il à recruter sur les 198 contrats prévus dans l'académie pour le second degré ?** La précarité étudiante aggravée par la crise sanitaire et le nouveau format du concours (qui intègre à l'oral une épreuve dite d'entretien professionnel) pourraient décider des jeunes à accepter de telles conditions...

Les établissements concernés auront fort à faire pour les accompagner et notamment les collègues chargés de leur tutorat pour une indemnité ridicule de 600 euros et sans décharge prévue.

Certain-es contractuel-es alternant-es pourraient abandonner en cours d'année pour prioriser la validation de leur Master et l'obtention du concours... D'autres pourraient donner la priorité à la prise en charge des classes au détriment de la réussite au concours.

Les CPE s'inscriront dans un cadre un peu différent avec un service à mi-temps sur les deux tiers de l'année : qui assurera leur remplacement le dernier tiers de l'année ?

C'est bien une politique d'économie de moyens qu'à travers cette réforme le ministère met en œuvre sur le dos des étudiant-es, des professeur-es et des élèves. Ces contrats d'alternance ne sont pas des dispositifs de formation, comme pourraient l'être des stages, mais bien un levier de suppressions de postes car l'année de fonctionnaire stagiaire s'effectuera ensuite sur un temps plein ! **Le SNES et la FSU demandent le retrait de cette réforme et a minima que ces étudiant-es ne soient pas utilisés comme moyens d'enseignement mais soient affectés en surnombre dans les établissements** (sur le service du tuteur ou de la tutrice). Exactement comme dans l'enseignement privé, autorisé à procéder de la sorte par le Ministère.

Frédérique Lalys



Lire le tract d'info :

r.snes.edu/TractStg

« L'éducation est un progrès social. L'éducation est non pas une préparation à la vie, l'éducation est la vie même. » John Dewey

EXAMENS : UNE SESSION 2021 HORS NORME

La session des examens 2021 a été inédite. C'était la première du nouveau « BAC Blanquer », mais elle s'est trouvée bousculée par la pandémie car l'ensemble des épreuves est passée en contrôle continu, à l'exception de la philosophie en Terminale et de l'EAF en Première. Le DNB n'a fait l'objet d'aucun aménagement, malgré une année scolaire très perturbée.

Pour maintenir le symbole de la philosophie comme épreuve terminale du BAC alors que les élèves n'ont pas pu bénéficier d'une année complète d'enseignement dans les classes, J-M Blanquer a décidé de ne pas trancher et de ne garder que la meilleure note entre l'épreuve finale et le contrôle continu, vidant ainsi totalement l'épreuve de son sens. Les élèves qui étaient satisfaits de leur moyenne annuelle -mais obligés de venir composer au moins une heure- se sont donc livrés à des exercices qui n'avaient pas grand-chose à voir avec de la philosophie... donnant ainsi un certain nombre de « non-copies » qu'il a pourtant fallu corriger. La correction dématérialisée et les délais réduits ont également fait réagir les collègues de philosophie. Ils se sont adressés dans deux courriers au Recteur qui n'a pas répondu sur le fond. Les enseignant-es de Français ont connu d'habitude dû cumuler les écrits et les oraux et connu les bugs de Santorin.

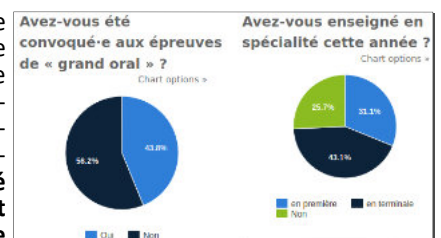
Concernant le « Grand Oral », l'académie de Rennes n'a pas connu les déboires que l'on a vus parfois ailleurs car des choix avaient été opérés en amont dans la constitution des jurys : celui de convoquer prioritairement des enseignants d'EPS et des professeurs documentalistes pour garder un vivier de remplaçants, d'avoir au

moins un enseignant de spécialité -parfois deux de la même- dans le jury, de ne pas constituer de binôme avec des enseignants du même établissement... **Le SNES a lancé une enquête. Il ressort d'une première lecture**

que moins de la moitié des collègues ont été convoqués, parmi eux un quart n'avait pas enseigné la spécialité et que la grande majorité ont été convoqués 3 ou 4 jours. Mais les problèmes qui se posent tiennent plus à la nature de l'épreuve, « archétype de l'épreuve socialement discriminante », qu'à son organisation.

Le SNES demandera une audience à la DEC en amont des épreuves de l'an prochain pour obtenir des améliorations des conditions de correction, et la rémunération des oraux du DNB quand ils n'ont pas été récupérés ou payés en HSE.

Mathieu Mahéo



« La liberté ne peut pas être une institution. La liberté n'existe que dans le mouvement de conquête de la liberté. »

Alain Robbe-Grillet

ORIENTATION SCOLAIRE

PROFESSEURS PRINCIPAUX, PROFESSEURS RÉFÉRENTS, PSY-EN : QUI FAIT QUOI ?



Actuellement, seul un projet de décret existe, la circulaire présentant les missions des PP et des professeurs référents n'est pas officiellement publiée, ce qui n'empêche pas la mise en place d'expérimentations. Les missions des PP concernent tous les niveaux, de la 6^e à la Terminale. Les professeurs référents sont positionnés uniquement sur le cycle terminal à partir de la classe de Première. Le Professeur référent (PRE) aurait la responsabilité d'un suivi d'un groupe de 12 à 18 élèves. Il serait un des leviers pour parer au démantèlement du groupe classe du lycée Blanquer. Chaque organisation devra être validée en Conseil d'administration.

L'orientation ministérielle est claire, des supers professeurs coach en orientation : les PRE avec quelques heures de formation se substitueront aux missions des CIO et des Psy-EN EDO (spécialité Éducation Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle). Comme si enseigner une matière, transmettre un savoir n'était pas un métier à part entière !

Il y a toujours cette idée qu'accompagner à l'orientation est une activité simple. Il suffirait de maîtriser l'information et bien se connaître pour construire un projet. C'est méconnaître les enjeux de rapports aux savoirs, de séparation, de développement psychologique, de projection vers l'avenir qui se jouent à l'adolescence.

S'orienter, s'émanciper ne se réduit pas à des compétences ! C'est un travail délicat, il y est question de désir, réalité, d'histoire familiale, sociétale même. On ne peut faire l'impasse de la psychologie pour traiter ces questions. On ne s'invente pas Psy-EN, on ne s'invente pas professeur !

Ce dont les élèves ont besoin pour se sentir bien dans leur classe, pour obtenir leurs vœux Parcoursup, c'est de soutien scolaire, de réussite scolaire.

C'est collectivement que nous défendrons nos métiers, et accompagnerons au mieux les élèves : demandons des temps d'échange !

Solenne Ogier



r.snes.edu/Orientation

Retrouvez le dossier de 16 pages du SNES-FSU sur les évolutions de l'orientation scolaire, janvier 2020.

CPE : BUSINESS PLAN ÉQUIVOQUE !

Les étudiants en M2 « contractuel-alternant » seront affectés, à tiers temps, sur des postes budgétaires (là où exerce déjà un-e collègue). Pour les CPE, cela prendra la forme d'un stage massé à mi-temps durant les deux tiers de l'année (septembre à mars), le reste de l'année étant assuré par un-e contractuel-le. L'autre mi-temps sera assuré par un-e TZR ou un contractuel-le. Autrement dit, sur un même support, interviendront deux ou trois collègues. Il n'échappe à personne que cela est absurde et que les conséquences seront désastreuses.

Le budget est l'alpha et l'oméga de la politique hors-sol du ministère. Gérés à coups de classeurs Excel, nous sommes écartelé-es dans nos valeurs, nos missions.

Nous dénonçons la multiplication des supports à mi-temps qui empêchent les collègues d'accomplir pleinement leurs métiers et quand ils concernent des contractuel-les les pénalisent financièrement. Nous revendiquons l'affectation des contractuels-alternants sur des moyens complémentaires. Plusieures établissements sont entrés en résistance, nous lançons un appel à rejoindre ce mouvement. Pour les recenser et obtenir le soutien du SNES-FSU, n'hésitez pas à nous adresser un courriel à s3ren@snes.edu et consulter la page dédiée sur notre site : r.snes.edu/CpeBusinessPlan

Pierre-Yves Moré

ACTUALITÉ PSY-EN : RESTER COMBATIVES ET COMBATIFS !

Les attaques incessantes du ministère contre la profession de Psy-EN mobilisent fortement les représentants du SNES-FSU et du Snuipp-FSU. Les politiques mises en œuvre pour réduire le nombre de postes de titulaires ne font que dégrader les conditions de travail des collègues. En réduisant le nombre de CIO, le service public d'orientation de l'EN est menacé. Des problèmes de locaux, de matériel inadapté sont également à déplorer dans certains lieux (Morlaix, St-Brieuc, Lannion). Le SNES-FSU alerte l'administration sur les risques psychosociaux des collègues. Nous alertons également sur le respect des statuts et des missions quand le ministère voudrait imposer « des bonnes pratiques », voudrait externaliser l'accompagnement à l'orientation des élèves et des familles en multipliant l'intervention de prestataires privés. Continuons à résister collectivement à la perte d'identification de notre lieu de travail pour nous, pour les élèves et les familles !



Solenne Ogier

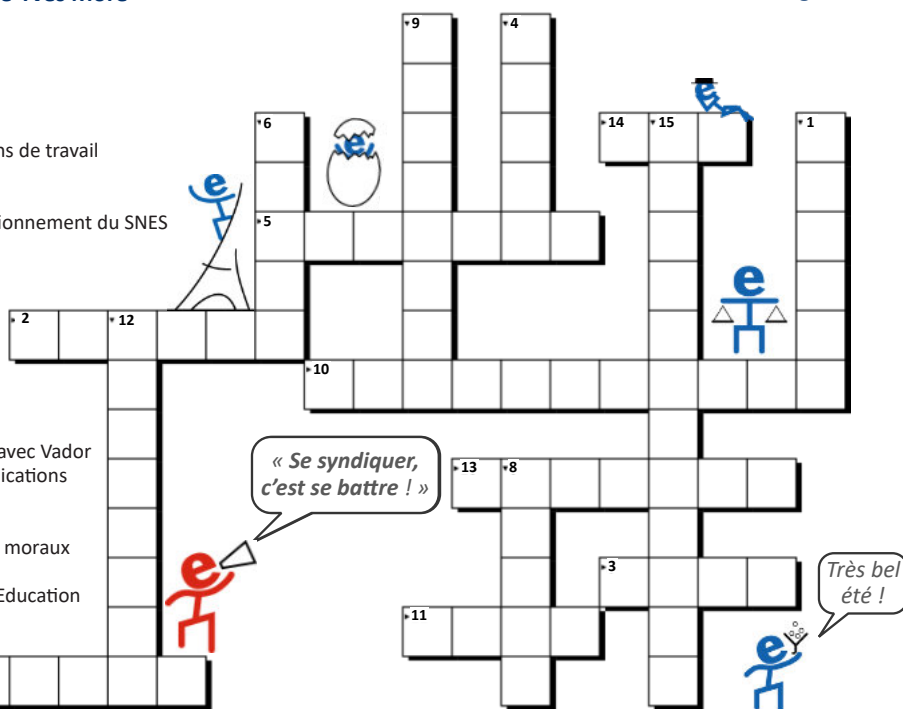
LES MOTS CROISÉS DE L'ÉTÉ DU SNES BRETAGNE

Horizontalement

- 2. Ancien ministre « du remplacement »
- 3. Dispositif de mutualisation des AESH qui va dégrader leurs conditions de travail
- 5. Agir pour défendre les salarié-es, des principes et des valeurs
- 7. Ancien ministre très gonflé qui voulait dégraisser le Mammouth
- 10. Les seules ressources permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement du SNES
- 11. Secrétaire général du SNES Bretagne de 2011 à janvier 2021, rejoint la direction nationale du SNES en juin 2021
- 13. Etoffe dont le Ministre au platane ne saurait se départir, même pour monter un Paddle
- 14. Bien connu des collègues TZR et Non-Titulaires pour leurs affectations, menacés par les HSA

Verticalement

- 1. Ancien ministre dont certains prétendent qu'il a un lien de parenté avec Vador
- 4. L'arme des salarié-es pour faire entendre leur colère et leurs revendications
- 6. Ancien ministre éphémère des vacances
- 8. (Co)secrétaire générale du SNES depuis 2007
- 9. Association dont la mission est de défendre les intérêts matériels et moraux des salarié-es
- 12. Ministre en passe d'avoir le plus duré et abîmé le Service public d'Éducation
- 15. Action collective visant à créer un rapport de force pour gagner



Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes
 tél.: 02 99 84 37 00
 fax : 02 99 36 93 64
 mél: s3ren@snes.edu

Suivez l'actualité du SNES académique : [rennes.snes.edu](https://www.rennes.snes.edu)
twitter.com/Snes_Bretagne

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

Été 2021 — Conception et mise en page militantes — Très bonnes vacances à toutes et tous.

Crédit photographique : FSU 35, SNES 29, SNES 22, Joël Mariteau, Matthieu Mahéo, Jean-Marc Nautré

Directeur de la publication : Matthieu MAHÉO — CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU

Impression GPO – Thorigné – Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable